



### Communiqué de presse

#### **Pour faire face à l'augmentation des primes d'assurances automobiles, la Feda demande aux pouvoirs publics de mettre fin au monopole des constructeurs sur les pièces de carrosserie**

La FEDA réitère sa demande auprès des Pouvoirs Publics pour qu'un amendement en faveur de la liberté de commerce des pièces de carrosserie soit déposé et adopté dans le Droit Français.

Le monopole sur les pièces de carrosserie continue de provoquer une forte inflation sur ces produits comme en témoigne **la dernière étude de la Feda réalisée à partir de l'évolution des prix de décembre 2009 à janvier 2011\***. On y observe au total 5591 références de pièces visibles dont l'évolution du prix est supérieure à l'inflation parmi lesquelles 1052 références de pièces ont connu une inflation à 2 chiffres (jusqu'à +380%) au grand dam des consommateurs qui le payent directement dans les coûts de la réparation collision ou indirectement dans l'augmentation du coût de leurs primes d'assurances.

#### **Pour la FEDA la libéralisation des pièces de carrosserie est la seule voie applicable immédiatement pour redonner :**

- **du pouvoir d'achat aux consommateurs confrontés à un entretien automobile de plus en plus coûteux et à des primes d'assurances qui augmentent,**
- **de l'activité aux PMI et PME de l'ensemble de la filière automobile après l'arrêt de la prime à la casse qui a retiré du marché des milliers de véhicules de plus de 8 ans qui faisaient l'objet d'entretien et de réparation (générant du chiffre d'affaires pour tous les professionnels) au profit de véhicules neufs massivement produits hors de nos frontières,**
- **de l'activité aux sous-traitants de l'industrie française en capacité de produire sur place des pièces de carrosserie (tôlerie/plasturgie).**

Dans son rapport d'information publié en septembre 2010 sur « **la réparation automobile en cas de collision : comment garantir la liberté de choix et la sécurité du consommateur** », Le Comité Economique et social européen recommande : « *afin d'améliorer pour les pièces de rechange visibles, et donc de rendre les pièces de carrosserie et le vitrage plus abordables, la Commission a proposé une directive contenant une « clause de réparation », qui exempte les pièces dites « must-match »\*\* de la protection des dessins et modèles. Le Parlement européen a approuvé la proposition en décembre 2007. Le vote au Conseil n'a pas encore eu lieu ; il représenterait un premier pas vers la réduction des coûts liés à la possession d'une voiture dans l'Union Européenne* ».

La FEDA ne dit pas autre chose en demandant depuis des années un marché libre et concurrentiel, comme c'est le cas de l'autre côté de nos frontières. Après la prime à la casse, le gouvernement français pourrait prendre une initiative salubre et bénéfique pour le pouvoir d'achat des citoyens en adoptant la clause de réparation en Droit Français, sans attendre le vote du Conseil Européen bloqué depuis décembre 2007.

\*Taux d'inflation de la période considérée (1,9%).

\*\*Pièce de rechange dont la forme doit impérativement être identique en tous points à la pièce d'origine afin de restaurer l'apparence du véhicule à l'identique. Exemples : pièce de carrosserie, pièce d'éclairage, vitrage.

#### **FEDA - Fédération des Syndicats de la Distribution Automobile**

Représente les distributeurs stockistes indépendants en fournitures de pièces de rechange pour l'automobile, le poids lourd, l'agriculture, la marine et l'industrie, ainsi qu'en matériels et outillages pour équiper le garage. La fédération regroupe 1000 entreprises, 2100 points de vente, 800 ateliers spécialisés, 1800 centres autos et centres de réparation rapide répartis dans toute la France.